GLANÉS

CHEPTEL 54

2.715 bovins en moins

Au 30 juin 2021, la Meurthe-et-Moselle comptait 1.239 cheptels bovins (- 40 sur un an). L'effectif moyen s'élevait à 178.954 bovins, contre 181.669 un an plus tôt, soit - 2.715. La tendance baissière amorcée depuis plus d'une décennie se poursuit toujours. Les mouvements notifiés par le GDS, dans le cadre de l'identification bovine se sont élevés à 177.677. L'effectif ovin-caprin moyen a lui progressé de 42.949 à 43.283 têtes (il était toutefois de 45.328 têtes au 30 juin 2019). Le nombre d'élevages ovins-caprins a augmenté de 600 à 622 en un an. Le nombre de cheptels porcins est passé de 126 à 114 sur la même période.

RÉSOLUTIONS

Les cotisations 2022 adoptées

- Augmentation de 2 cts de la cotisation bovine pour la porter à 2,92 € par bovin de plus de 4 mois ; maintiens du forfait élevage à 5 € par cheptel ; de la cotisation petits ruminants à 15 € de forfait par cheptel ; de l'adhésion à 0,25 € par brebis ou chèvre pour les troupes d'au moins 30 animaux ; augmentation de la cotisation forfaitaire porcine de 10 € pour la porter à 40 € par cheptel ; maintien de la cotisation apicole à 0,30 € par apiculteur
- La facturation des ASDA éditées s'effectue au prix coûtant ; même chose pour la gestion de la prophylaxie des maladies réglementées, dont la prophylaxie et la certification IBR et BVD.

AU CONSEIL

Les administrateurs réélus

Six administrateurs ont été réélus : Régis Reinert (Briey), Etienne Masson (Lunéville), Sylvain Berné (Nancy), Cyrille Plongue (Toul), Arnaud Laurent (section porcine) et Jérémie Fraudeau (section ovine).

FINANCEMENT

Retour aux éleveurs

Le retour direct aux éleveurs sur l'exercice écoulé s'affiche à 501.119 € contre 600.548 € sur l'exercice précédent. Le poste principal est toujours celui de la BVD, devant les maladies réglementées, et dans une moindre mesure les ASDA, l'IBR et également la besnoitiose.

GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE

Le bout du tunnel pour l'IBR et la BVD

Au terme de vingt ans de lutte sans relâche contre l'IBR et la BVD, le GDS savoure «deux belles réussites», pour lesquelles le département est plutôt bon élève. Mais dans le domaine sanitaire, il n'y a jamais de répit. La besnoitiose et la paratuberculose sont «sous surveillance».

Retour en présentiel, au Domaine de l'Asnée, à Villers-lès-Nancy, pour l'assemblée générale du Groupement de Défense sanitaire (GDS), le 10 décembre. L'an passé, l'association avait dû se résoudre à utiliser la visioconférence, compte tenu du contexte… sanitaire, imposant de préserver la santé humaine. À la tribune, les intervenants du jour ont toutefois respecté le port du masque.

Le président, Dominique Colin, a rappelé le parallèle entre la gestion de la COVID-19 et tous les protocoles utilisés en élevage face aux différentes pathologies : vaccination, isolation, limitation des déplacements… Christelle Troncy, membre du bureau du GDS, a présenté le rapport financier. Un exercice marqué par une diminution de 60.000 € des cotisations, avec plusieurs niveaux d'explication : plus de 2.600 bovins en moins, baisse d'encaissement des cotisations ovines, absence de reprise du fond FNGDS. 46 % des dépenses sont consacrées aux charges sanitaires et aides versées, à hauteur de 608.206 €. Les produits d'exploitation se sont élevés à 1,3 M€, générant un léger déficit d'exploitation couvert par les excédents financier et exceptionnel, le résultat net ressortant positif à 2.468 €. La Chambre d'agriculture a renouvelé pour trois ans sa délégation du service de l'identification.

La biodiversité appelée à se généraliser

La cheffe du service santé et protection animale et d'environnement de la DDPP, Virginie Carolus, a brossé un panorama plutôt rassurant de la santé animale sur le département. Elle a toutefois détaillé la situation évolutive de l'épidémie d'influenza aviaire hautement pathogène qui sévit depuis quelques semaines, dans le périmètre des endroits fréquentés par les oiseaux migrateurs (lire nos précédentes éditions). Les mesures de précaution mises en œuvre visent à prévenir la contamination des élevages domestiques et son extension à la faune sauvage.

La directrice du GDS, Corinne Cierco, a entamé son rapport d'activités en indiquant que le GDS faisait partie des bons élèves de la classe, à la lumière des audits qualitatifs menés par France génétique élevage et le Système management qualité. Ces *«contrôles»* signifient *«un travail un peu ingrat pour les éleveurs, mais qui paie»* considère-t-elle. Un peu plus tôt, Belkacem Rouina, directeur départemental adjoint de la protection des populations, indiquait que *«la biodiversité, entrée dans les mœurs sur les exploitations volaillères et porcines, était appelée à se généraliser»*. Prévenir l'entrée des maladies dans les cheptels et réduire l'usage des médicaments entrent bien dans les objectifs du GDS qui va développer des formations plus poussées en matière de biosécurité, dès le mois de janvier.

Barbara Thirion, conseillère départementale déléguée à l'Agriculture, Dominique Colin, président du GDS et Belkacem Rouina, directeur départemental adjoint de la protection des populations.

Éviter l'installation de la besnoitiose

En passant en revue les maladies réglementées, Corinne Cierco apprécie pouvoir annoncer bientôt *«le bout de l'action pour l'IBR et la BVD»*. Vingt ans de prophylaxie assidue ont permis de passer de 64 à 28 élevages positifs à l'IBR sur le département, divisant par cinq le nombre de bovins infectés. Autant dire une longueur d'avance *«sans pression»* sur l'objectif national d'éradication prévu pour 2027.

Quant à la BVD, il ne reste que 9 élevages positifs contre 40 en 2001, aucun coup dur depuis deux ans et 96 % des bovins sont *«non-IPI»*. Au terme de quatre années de bouclage spécifique, tout le nord du département jusqu'à l'Est de Nancy et la Seille vont migrer, soit une centaine de cheptels, d'une surveillance boucles à des prélèvements sanguins. Le passage en *«phase 2»* doit être réfléchi, afin de ne pas perdre le travail accumulé jusqu'à présent. Deux dossiers qualifiés par Dominique Colin de *«belles réussites»*.

Le GDS suit également de près l'évolution de la besnoitiose, pour laquelle 63 cheptels sont actuellement infectés sur 12 départements du Nord-Est. *«Nous voulons éviter l'installation de cette pathologie et accompagner les éleveurs»* rassure Corinne Cierco. Face à cette maladie qui n'est ni contagieuse, ni réglementée, aucun moyen de lutte n'existe, en particulier pas de vaccin. L'association a récemment rencontré le Conseil départemental pour le sensibiliser aux soucis de financement des actions d'éradication de la BVD et de surveillance de la besnoitiose. *«Ce que vous nous avez montré nous a convaincu de l'importance de vos actions»* a confirmé Barbara Thirion, la conseillère départementale déléguée à l'Agriculture, laissant donc espérer une suite positive prochaine.

La formation constitue également un cheval de bataille du GDS qui a organisé huit sessions et quatorze journées, au cours de l'année écoulée, rassemblant cent vingt-huit participants. *«Nous devons rester performants dans notre cœur de métier»* promet Dominique Colin. Pour sa première participation à cette assemblée, Barbara Thirion a indiqué partager la préoccupation des éleveurs *«de ne pas brader le sanitaire»*, faisant le rapprochement entre les humains et le monde animal, à la lumière de ce qui se vit depuis près de deux ans. *«Nous continuerons à vous soutenir»* a-t-elle indiqué, rappelant au passage le maintien d'un laboratoire vétérinaire départemental fort, un choix que d'autres départements ont abandonné depuis longtemps.

Jean-Luc MASSON

À LIRE DANS NOTRE PROCHAINE ÉDITION

La médaille de Jean-Pierre Bailly

Le GDS a rendu hommage à son ancien vétérinaire conseil, Jean-Pierre Bailly, qui a reçu la médaille du Mérite Agricole, des mains de son parrain, Jacques Lamblin. Nous nous en ferons l'écho dans notre prochaine édition.

APICULTURE

ABEILLES SAISON 2020-2021

Hausse de la mortalité hivernale

Le taux moyen de mortalité des colonies d'abeilles durant l'hiver 2020-2021 s'établirait à 24,8 % contre 20,9 % en 2019-2020, a indiqué l'ANSES, le 14 décembre, sur la base de son enquête annuelle sur les mortalités hivernales. Le chiffre marque une remontée après deux années de baisse, tout en demeurant inférieure à la forte mortalité de 29 % détectée en 2017. *«Il nous faudrait des données sur au moins dix ans pour définir une véritable tendance»*, nuance Marion Laurent, chargée du projet pour l'ANSES. Le chiffre, rappelle-t-elle, comprend l'ensemble des colonies faibles, bourdonneuses ou encore les accidents, en plus de colonies mortes dont la proportion s'établit à 15 %. La plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) devrait, poursuit-elle, publier une analyse des facteurs de cette mortalité dès le début de l'année prochaine. Près de 17.383 apiculteurs de toute la France auraient répondu à ce questionnaire volontaire cette année, dont près de 15.850 réponses ont été retenues, soit un taux de participation de 24,4 % sur l'ensemble des apiculteurs métropolitains. *«Les deux années où nous avons eu le plus de réponses sont aussi celles où nous avons le plus de mortalité»,* souligne Gilles Salvat, délégué général santé et bien-être animal au sein de l'agence.